

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, le mercredi 4 avril 2017 sous la présidence de madame Elisabeth GRESSIER, Maire.

Absents excusés : E. LEPAN, C. REANT ayant donné procuration à S. CASTANEDA, F. DONNER ayant donné procuration à Mme E. GRESSIER, M. HUYGHE ayant donné procuration à J.B. RUCKEBUSCH.

A l'ordre du jour :

1- COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

Sous la présidence de Mr Stéphane CASTANEDA, Adjoint au Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif et le compte de gestion 2016 qui s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	697 383,27 €
Recettes :	654 586,85 €
déficit de clôture :	42 796,42 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	198 105,42 €
reste à réaliser :	€
Recettes :	149 687,29 €
reste à réaliser :	0
déficit de clôture :	- 48 418,13 €

Besoin de financement réel : néant

Résultat cumulé de la section d'investissement :	17,32 €
Reste à réaliser en recettes :	0 €
Dépenses engager non mandatées :	0 €
Montant à prendre pour l'affectation :	17,32 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 par 11 voix pour et une abstention puis le compte de gestion 2016 du receveur Municipal.

2 – INSCRIPTIONS BUDGETAIRES 2017 :

1) - Madame le Maire informe que pour faire suite aux débats de la commission des finances, les dépenses d'investissements suivantes sont inscrites dans la proposition du budget 2017 :

Espace Culturel : Etude et architecte travaux	451 200 €
frais d'appel d'offre	600 €
Logiciels Régies	500 €
Toiture atelier technique	47 308 €
Toiture et isolation salle polyvalente	75 381,87 €
divers aménagements :	41 984 €

(entrée PMR mairie, détecteurs gaz, 2 radiateur ecole, alarmes ecole, abats sons et gouttières église, blocs ambiance et menuiseries salle des Fêtes)

matériel et outillage service technique	2 150 €
remplacement jeux enfants /parc	850 €
véhicule technique	25 000 €
meublier (école et mairie)	4 000 €
informatique (école et mairie)	4 000 €

La création d'un mur anti bruit au niveau du terrain multisport, n'est pas retenue. (estimation du coût : 55 166 €).

Un devis sera demandé pour la réalisation des travaux d'isolation de la salle polyvalente afin de constituer un dossier de demande de subvention relative aux économies d'énergie en partenariat avec le SIECF.

2) - emprunt :

Madame le Maire rappelle que

- considérant les travaux qui ont été inscrits au budget dans le cadre du programme d'investissement
 - considérant la fin de l'emprunt concernant l'acquisition de l'immeuble 1 route de caestre,
 - considérant la valeur des taux d'emprunt actuel,
- et après avoir procédé à l'étude de la situation financière de la commune, un emprunt peut être envisagé pour assurer le financement.

Plusieurs organismes de crédit ont été consultés afin de connaître leur proposition de financement.

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Nord France Europe pour un montant de 350 000 euros (trois cent cinquante mille euros) dans la proposition et dans les conditions suivantes prêt à taux fixe et échéances choisies) :
durée : 15 ans, taux d'intérêt fixe : 1,65 %, frais de dossier : 700 euros
périodicité des échéances : trimestrielle et débloqué des fonds envisagé au 25/10/2017.

3) – vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2017

Madame le Maire invite l'Assemblée à procéder au vote des taux des 3 taxes,

Elle rappelle qu'une augmentation a été appliquée en 2016 (variation des taux +1,0571) et qu'il a été décidé d'appliquer la fiscalisation pour les contributions aux Syndicats USAN, DECI, SIECF (Cotisations et travaux).

La question est posée de savoir s'il n'y a pas lieu de tenir un rythme régulier d'augmentation annuelle pour compenser le maintien des taux des années antérieures et ainsi éviter une augmentation qui serait nécessaire et trop importante à l'avenir.

Après délibération, Madame le Maire propose de procéder au vote à main levée.

l'Assemblée décide par 6 voix pour l'augmentation des taux, 4 abstentions et 2 voix contre l'augmentation des taux,

Au vu des résultats, madame le Maire déclare le maintien des taux tels que :

Taxe d'habitation	:	7,84 %
Taxe foncière/bâti	:	10,19 %
Taxe foncière/non bâti	:	19,81 %

III – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 :

Madame le Maire présente le Budget primitif de l'année 2017 qui se décompose et s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :	662 166,10 €
Dont 011 Charges à caractère Général	155 650,00 €
012 Charges de personnel	324 054,00 €
014 Atténuation/produits reversés TPU	7 181,11 €
65 autres charges de gestion courante	108 335,11 €
soit dépenses de gestion de services :	595 220,22 €
66 charges financières (intérêts)	13 277,29 €
67 charges except (prix scolaires)	550,00 €
soit total de dépenses réelles :	609 047,51 €
Virement en section investissement	53 118,59 €

RECETTES :	662 166,10 €
Dont 013 atténuations de charges	13 000,00 €
70 produits : services et domaines	49 341,00 €
73 Impôts et taxes	352 671,56 €
74 Dotations subventions	73 202,00 €
75 Autres produits de gestion	9 500,00 €
soit recettes de gestion des services et réelles	497 714,56 €
77 Produits exceptionnels	2 875,00 €
Excédent de fonctionnement (résultat reporté)	161 576,54 €

SECTION D INVESTISSEMENT :

DEPENSES :	723 752,89 €
20 immobilisation incorporelles :	24 100 €

dont		
	2031 frais d'études	23 000,00 €
	2033 frais insertion appel d'offres	600,00 €
	2051 Concession, brevets, licence, droits...	500,00 €
	21 immobilisations corporelles :	628 843,87 €
dont	21318 autres bâtiments publics (Médiathèque)	550 859,87 €
	2135 install générales, agenc., aménagt	41 984,00 €
	2158 Autres install, matériel et outill.	2 150,00 €
	2181 aménagement jeux	850,00 €
	2182 Matériel transport cnal	25 000,00 €
	2183 Matériel de bureau et informatique	4 000,00 €
	2184 Mobilier	4 000,00 €
	Total de dépenses d'équipement	652 943,87 €

16 1641 Remboursement des emprunts en euros 70 809,02 €

RECETTES : 723 752,89 €

10 Dotations fonds divers et réserves (t.amngt)	22 416,93 €
13 subventions d'investissement	295 200,00 €
dont subventions dept ADVB	119 200,00 €
DETR	94 000,00 €
CCFI	82 000,00 €
16 Emprunt	350 000 €
Total des recettes d'équipement	667 616,93€

10226 Dotations, fonds divers et réserves 3 000 €

Total des recettes financières 3 000 €

Total des recettes réelles 670 616,93 €

021 Virement de section d'exploitation 53 118,59 €

Total des recettes d'ordre 53 118,59 €

SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE 17,37 €.

Madame le Maire informe que le dossier de demande de subvention au titre de l'ADVB pour l'aménagement de la Médiathèque (non retenu pour 2016) sera reconduit pour l'année 2017.

4 – ADHESIONS SIDEN SIAN :

Madame le Maire présentent les demandes d'adhésions adoptées par délibération du Comité SIDEN-SIAN lors de ses réunions en dates des 10 novembre et 16 décembre 2016 et 31 janvier 2017 pour :

Adhésion des communes :

- d'ELINCOURT (Nord)
- d'EVERGNICOURT (Aisne)
- BLECOURT (Nord),

avec transfert des compétences « eau potable » Production et distribution et « Défense extérieure contre l'incendie »,

Propositions d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune

- d'HAYNECOURT (Nord) et de FREMICOURT (Pas de Calais),
- NEUFCHATEL SUR AISNE (Aisne), du Syndicat des Eaux de la région de POUILLY SUR SERRE (Aisne) et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Val d'Artois (Pas de Calais),
« eau potable » production et distribution,

- HAZEBROUCK (Nord), « eau potable » (production et distribution),
« assainissement collectif », « assainissement non collectif » et « gestion des eaux pluviales.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après délibération, le Conseil Municipal n'émet aucune objection à ces délibérations.

5 – DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Madame le Maire donne lecture des courriers de demandes de subventions pour lesquelles, après délibération, il est décidé de ne pas donner suite : l'Association française des sclérosés en plaques (AFSEP), l'Association du Souvenir d'Eusébio Ferrari et de la Jeunesse résistante du Nord Pas de Calais de Bruay sur l'Escaut, et le Secours Populaire français.

Il est décidé d'accorder une subvention de 50 euros à l'ALRDP-OCCE N° 3353 (Association locale de recherche et de documentation pédagogique.

6– USAN - Participation financière 2017

Madame le Maire informe que le Comité syndical de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord a voté le 15 février 2017, le montant des cotisations pour l'année 2017 et leur fiscalisation en dehors des participations liées à l'ex TPU.

Elle rappelle qu'en tant que commune Membre, il y a lieu conformément à l'article L5212.20 du CGCT, de délibérer sur le choix de fiscaliser ou budgétiser notre participation qui se décompose ainsi : conformément à l'article 9.2.2 des statuts de l'USAN.

Cotisation :	taux	:	cotisations :	« TPU »	:	montant à		
2016	:	d'évol	2017	:	:	fiscaliser		

12 855,04	:	0 %	:	12 855,04	:	7 181,11	:	5 673,93

Après délibération, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de fiscaliser la participation de la commune.

7 – SIECF – Cotisations communales 2017

Madame le Maire de la commune de Strazeele rappelle que la commune est membre du SIECF (syndicat intercommunal à vocation multiple). A ce titre, il exerce une compétence obligatoire, celle d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité, de distribution publique de gaz, télécommunication numérique, éclairage Public (option A – option B)

Par délibération en date du 9 février 2017, le Comité syndical du SIECF a décidé de maintenir les cotisations communales au titre de l'année 2017 identiques à celles votées en 2016, de telle manière.

- - Electricité : 3,10 €,
- - Gaz : gratuit,
- - Eclairage public Maintenance (option B : 3,00€/habitant dont 2,80€/habitant (maintenance) et 0,20€/habitant (cartographie),
- - Télécommunication Numérique : 5,50€/habitant répartis entre la Commune et la Communauté de Communes.

–
La commune de STRAZEELE adhère pour 968 habitants et un coût total de 10 260,80 aux compétences suivantes :
Electricité (3003,80€), gaz (gratuit), télécommunications (4356,00€),
Eclairage Public option B (Invesst et Fonct) (2904€)

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de fiscaliser les cotisations communales, dues au SIECF, au titre de l'année 2017.

8 – ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2017 :

Après délibération, les membres répartissent en leur sein, leur planning des permanences.

Elle précise que le Ministère de l'Intérieur demande la mise en place de mesure de sécurisation des bureaux de vote, considérant le contexte de menace terroriste élevée et le régime de l'état d'urgence, en lien avec la Gendarmerie.

9 – REVALORISATION de l'INDEMNITE DES ELUS

Vu le décret N°2017-01 du 26 janvier 2017 apportant un nouveau barème de correspondance entre indices bruts et indices majorés (barème A), ainsi qu'une revalorisation des montants du traitement annuel (barème B).

Il en résulte que dès le 1^{er} janvier 2017, les indemnités de fonction des élus doivent être calculées en référence à l'indice terminal de la fonction publique ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que les indemnités de fonction des élus seront calculées en référence à l'indice terminal de la fonction publique, et ce rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2017.

10 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

a) **CCFI - Projet de territoire**

b) **Visite ERP à l'École** : Commission en Mairie d'Hazebrouck .

c) **Courrier du Conseil Départemental du Nord : Amiante**

Madame le Maire donne information et lecture d'une motion appelant le département du Nord à se réengager auprès des **Associations de défense des victimes de l'amiante et de leurs familles**.

Après délibération, le Conseil Municipal

- affirme sa solidarité à l'égard des victimes de l'amiante et de leurs familles, touchées par ce grave problème de santé publique,
- exprime sa désapprobation quant au désengagement du Département en matière de financement des Associations de défense des victimes de l'amiante et de leurs familles,
- demande au Service du Département de revoir sa position quant à son soutien financier aux Associations qui accompagnent les victimes dans leurs démarches.

d) **Subvention départementale** de 5000 euros accordée au **Haras** pour la manifestation du concours de sauts d'obstacles – Jumping de Printemps des 11, 12, 13 et 14 mai prochains.

e) Courrier de M. BATAILLE : La constitution d'un **Pôle Métropolitain** de Flandre se confirme, CCFI- CCFL. Le Syndicat mixte du Pays coeur de Flandre assurera le portage de ce projet. Le projet concernant le Pôle Gare d'Hazebrouck répond aux critères de financement régional : Fonds d'appui aux dynamiques métropolitaines.

f) **Projet de lotissement : résidence de la Gare**

Madame le Maire présente le projet parcellaire du lotissement de la Gare et qui concerne 11 terrains de 440 m² à 670 m². La voie desservant les lots est instaurée à sens unique, avec entrée rue de la Gare et sortie sur le contour de la Gare.

g) Notifications reçues le 21 mars 2017 de :
l'Arrêté Préfectoral interdépartemental modificatif relatif à l'**exercice territorialisé des compétences du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (SIECF)** à compter du 1^{er} janvier 2017.

h) l'Arrêté interdépartemental du 30 décembre 2016 portant **création du Syndicat mixte issu de la fusion de l'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN)** et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Becque de Neuville et de ses affluents (**SIABNA**) .

i) Première organisation d'un **salon des Jobs d'été et saisonniers** à l'initiative de la Ville de BAILLEUL- CCAS, le samedi 8 avril à la Salle Yourcenar.

j) **CNIS** : Le Conseil prend note du courrier de la ville de Bailleul qui présente une motion contestant la nouvelle réforme pour l'accueil des demandes de cartes nationales d'identité sécurisées.

Ainsi fait et délibéré audit lieu les jours mois et an que ci-dessus./.

Fin de séance à 21 h 30.

